



Eolien, ça bouge!

Les Exécutifs des trois communes du Val-de-Travers ont levé les oppositions aux permis de construire du parc éolien de la Montagne de Buttes. Cette décision fait suite à celle prise début mai par le Conseil d'Etat levant les cinq oppositions au plan d'affectation cantonal (PAC).

Le parc éolien de la Montagne de Buttes produira de l'énergie propre qui permettra d'économiser environ 180'000 tonnes de CO² pour toute la durée de son exploitation et de couvrir 10 % de la consommation électrique actuelle totale du canton de Neuchâtel avec une production annuelle de quelque 100 millions de kWh.

Le parc apportera une contribution non négligeable à l'objectif cantonal annoncé début mai par le Conseil d'Etat. Sa production représente 230 % de la consommation électrique de l'ensemble du district du Val-de-Travers. Sur les 140 millions de francs d'investissements, environ 30 % reviendront à des entreprises régionales.

Ce parc éolien a été planifié en collaboration avec les principales organisations environne-

mentales nationales. Des mesures de compensation exemplaires et novatrices sont prévues. Ainsi, les éoliennes ne tourneront pas pendant la période de fauche, 16 km de lignes électriques seront enfouies et les pylônes restants seront adaptés de manière à protéger les rapaces, dont le hibou grand-duc, de possibles électrocutions.

Vu la complexité du projet, un groupe de suivi piloté par les services de l'Etat sera mis en place pour la construction, l'exploitation et le démontage du parc prévu après 25 ans. Des associations, nos trois communes, ainsi que des riverains y participeront.

Rappelons que le 18 mai 2014, 65 % de la population neuchâteloise avait soutenu le programme de développement de parcs éoliens sur son territoire.

ANNONCES

Avis de restrictions de circulation

Des mesures de restrictions provisoires de la circulation seront prises en raison de :

- La fête de la Jeunesse à Couvet, le vendredi 28 juin

- L'Abbaye de Fleurier, du samedi 29 juin au mardi 2 juillet

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces restrictions sur notre site www.val-de-travers.ch/fr/vivre/actualites/infos-utiles/avis-officiels/arretes-de-circulation/, sur notre page Facebook ainsi que sur l'application NEMO News.

Arrêté concernant la circulation routière

Travers, Champ-du-Môtier 1

Le stationnement des véhicules est interdit, excepté pour les locataires de l'immeuble Champ-du-Môtier 1, sur le bien-fonds n° 2258 du cadastre de Travers, Champ-du-Môtier 1 à Travers, propriété de Prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « excepté locataires de l'immeuble Champ-du-Môtier 1 ». Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Délai d'inscription pour la foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2019 sont priés de s'inscrire d'ici au 31 juillet 2019.

Renseignements et inscriptions :

Commune de Val-de-Travers

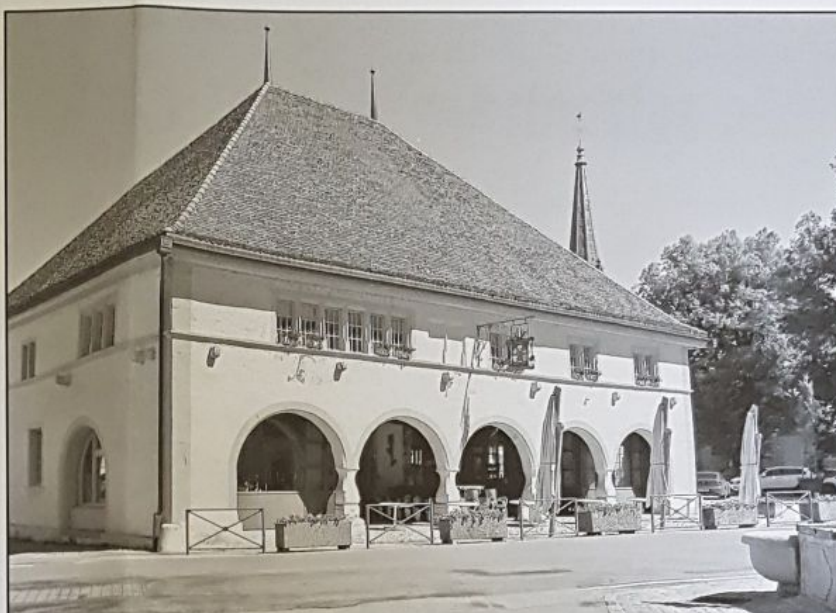
Sécurité de proximité

Grand-Rue 38, 2108 Couvet

Tél. 032 886 43 40

Fax 032 886 43 49

securitepublique.vdr@ne.ch



L'histoire de votre musée - Exposer les collections du musée dans les combles des Six-Communes (13/24)

© MRVT

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires estivaux des services communaux

Durant la période estivale, les services seront fermés comme suit :

Du 8 juillet au 16 août :

• **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00) : Fermeture le vendredi après-midi.

Pour toute demande urgente de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous adresser au secteur des documents d'identité à Neuchâtel au 032 889 08 89. Pour une demande de passeport provisoire, veuillez vous adresser à l'aéroport de Genève au 022 427 58 30 ou à l'aéroport de Zurich au 044 655 57 65.

• **Sécurité publique**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40) : Fermeture tous les après-midi et les vendredis.

Du 12 juillet au 16 août :

• **Bibliothèque communale**, Pasquier 11, 2114 Fleurier (032 861 30 78)

Du 15 juillet au 2 août :

• **Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement**, Collèges 3, 2108 Couvet (032 886 43 50)

• **Service forestier**, Collèges 2, 2108 Couvet

Du 15 juillet au 9 août :

• **Ecole Jean-Jacques Rousseau**, collège Longereuse, 2114 Fleurier (032 886 44 25)

• **Economie et Finances**, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 43 60)

• **Guichet social régional**, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00)

Du 15 au 26 juillet :

Ouvr de 9h à 12h.

Du 29 juillet au 2 août : Fermé.

Du 5 au 9 août :

Ouvr de 9h à 12h.

Du 22 juillet au 2 août :

• **Centrale de réservation**, Centre sportif régional, Clos Pury 15, 2108 Couvet. (032 889 42 70)

• **Dicastère des infrastructures**, Moulins 28, 2114 Fleurier (032 886 43 55)

• **Crèche Les Pousse-cail-loux**, rue du Temple 7, 2114 Fleurier (032 861 44 49)

• **Espace mille-pattes**, rue Ed.-Dubied 2, 2108 Couvet, secteurs préscolaire (032 886 43 26) et parascolaire (032 886 43 27)

• **Crèche Les p'tits bonheurs**, rue du Collège 9, 2112 Môtiers (032 886 43 28)

Du 22 juillet au 9 août :

• **Chancellerie communale**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 90)

• **Archives communales**, rue des Moulins 4, 2108 Couvet (032 866 43 17)

Du 29 juillet au 9 août :

• **Dicastère du territoire, des sports et de la culture**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 77)

EN BREF

Des informations officielles via NEMO News

Vous voulez prendre connaissance des informations officielles publiées par les instances publiques et parapubliques neuchâteloises, dont la commune de Val-de-Travers, directement sur votre smartphone ? Pour cela, rien de plus simple : il suffit de télécharger gratuitement l'application NEMO News !

NEMO News permet de s'informer de manière simple, rapide et efficace en fonction de ses intérêts thématiques et géographiques. En cas d'événement majeur, des alertes prioritaires peuvent être diffusées à l'ensemble de la population par l'intermédiaire de cette application.

Alors n'hésitez pas, rejoignez-nous sur NEMO News !